



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 15
 Nombre de votants : 21
 Date de convocation : 07/12/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 14 décembre 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme DARGELOSSE), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), BRUEY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH (a procuration pour Mme COURROS).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à Mme DAUGREILH), M. DUCASSE, Mmes ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G
Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget Ville – Régie de recettes de la Piscine – Effraction du 24 /25 Août 2016 à la piscine de TARTAS

M. le Maire : « la nuit du 24 au 25 août 2016, une effraction avec vol a été constatée en dehors des heures d'ouverture au public dans les locaux de la Piscine de TARTAS.

Après constat de gendarmerie en présence d'un Elu et du responsable du service des sports de la Ville, plainte a été déposée par la Ville de TARTAS auprès de la brigade de gendarmerie.

Il en ressort outre l'intrusion dans les locaux, la détérioration du coffre-fort, la disparition d'une somme de 50,00 € (fond de caisse).

S'agissant d'un cas de force de majeure constaté et reconnu par les services de la DGFIP :

- sur la base du constat établi par le Trésorier municipal
- avec une détérioration réelle du coffre-fort nécessitant son remplacement par un nouveau coffre par les services techniques de la commune,

Il convient de dégager de toute responsabilité le régisseur de recettes de la Piscine. Aussi, Mme la Trésorière municipale de TARTAS, sur l'avis de la DGFIP des LANDES, demande d'émettre un mandat d'un montant de **50,00 €** au chapitre 67 du budget principal de la Ville, les crédits étant prévus.

.../...



Enfin, il est précisé que :

- la Ville devra procéder à l'achat d'un nouveau coffre-fort, à sceller à la piscine dans un lieu non accessible au public.
- la Ville sur la base de la plainte déposée auprès des services de gendarmerie pourra demander dédommagement des frais.

Il est demandé à notre assemblée :

- de prendre communication de ces éléments,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents. »

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND communication de ces éléments.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES